

Bureau Fédéral

Réunion en visio du mercredi 13 août 2025

Présents : M. Jean-Pierre HUNCKLER – Président

Mmes Valérie ALLIO, Brigitte DESBOIS, Agnès FAUCHARD, Carole FORCE, Nathalie MOREAU et Stéphanie PIOGER

MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Corentin CARNE, Pierre DEPETRIS, Thierry DUDIT, Stéphane KROEMER, Gérald NIVELON et Alain SALMON

Excusées : Mmes Perrine LE LEUCH, Anne LUCIANI et Frédérique PRUD'HOMME

Assistant : Mmes Catherine BARRAUD, Océane LAUNAY et Amélie MOINE
MM. Jacques COMMERES et Max BRESOLIN

N°	ANNEXES
01	2025-08-13 BF 5-CF5x5 Coupe de France Jeunes - Formules (Saison 2025-2026) VFIN
02	2025-08-13 BF 5-CF5x5 Formules Coupes de France Seniors Féminines (Saison 2025-2026) VFIN
03	2025-08-13 BF 5-CF5x5 Trophées Coupe de France Seniors Masculins VFIN
04	2025-08-13 BF 4-PCT Affiliations VFIN

1. Délégation Haut Niveau

1.1. Situation du club de Tarbes

Le conciliateur du CNOSF a proposé au club de Tarbes Gespe Bigorre de s'en tenir à la décision contestée laquelle rétrogradait l'équipe 1^e du club dans les championnats régionaux au terme de la saison sportive 2024/25.

Le club de Tarbes s'est opposé à cette proposition et peut saisir les juridictions compétentes ; parallèlement, il a, par courrier des 8 et 13 août, sollicité le Bureau Fédéral quant à la possibilité d'être intégré en Ligue Féminine 2 (LF2), voire en Nationale Féminine 1 (NF1).

Après débat, le Bureau Fédéral rappelle que la décision de la Chambre d'Appel – section financière de rétrograder le club s'applique, sauf décision contraire d'une juridiction.

Néanmoins, et sans remettre en cause l'appréciation des documents comptables et financiers par les organismes de contrôle de gestion, le Bureau Fédéral propose à titre exceptionnel et compte tenu de l'intérêt sportif local de maintenir un club féminin dans les divisions fédérales, d'offrir la possibilité au club de s'engager en championnat NF1 pour la saison 2025/26, sous réserve que sa situation financière lui permette d'évoluer dans cette division en 2025/26.

Le club devra transmettre l'ensemble des documents comptables et financiers permettant de garantir la continuité de son exploitation et le rétablissement de sa situation financière à la Commission de Contrôle de Gestion au plus tard le 26 août 2025 (documents que les clubs LFB doivent habituellement produire pour le 15 avril).

La décision d'engagement devra intervenir avant le 15 septembre 2025 ; auquel cas, la décision définitive d'un engagement dans les divisions régionales s'appliquera de droit.

Validation du Bureau Fédéral, de proposer l'engagement du club en NF1 pour la saison 2025/2026, sous réserve de l'avis favorable des organismes de gestion de la Fédération.

2. Délégation Compétitions

2.1. Point général

2.1.1. Commission 5x5

2.1.1.1. Coupe de France Jeunes

Alain SALMON présente la proposition du nombre d'équipes à qualifier par Ligue Régionale (voir annexe 1) :

- Pour la Coupe de France U18 Féminine

Validation du Bureau Fédéral.

- Pour la Coupe de France U18 Masculine

Validation du Bureau Fédéral.

2.1.1.2. Coupe de France Seniors féminines

Alain SALMON présente, en fonction des deux scenarii envisageables suite à la procédure en cours pour l'engagement du BCO Bihorel en NF1 ou en LF2 (voir annexe 2) :

- La proposition de formule de la Coupe de France Séniors Féminines (saison 2025-2026)

Validation du Bureau Fédéral.

- La proposition de formule du Trophée Coupe de France Séniors Féminines (saison 2025-2026).

Validation du Bureau Fédéral.

- La proposition du nombre d'équipes à qualifier, par Ligue Régionale, pour le Trophée Coupe de France Séniors Féminines (saison 2025-2026).

Validation du Bureau Fédéral.

2.1.1.3. Coupe de France Seniors masculins

Alain SALMON présente la proposition du nombre d'équipes à qualifier par Ligue Régionale pour le Trophée Coupe de France Séniors Masculins (voir annexe 3).

Validation du Bureau Fédéral.

3. Délégation Clubs & Territoires

3.1. Affiliations (voir annexe 4)

Gérald NIVELON présente les demandes d'affiliations ayant reçu un avis favorable des Comités et Ligues concernés et de la Commission Fédérale Clubs :

- Basketball Association Langeadoise

Validation du Bureau Fédéral.

- Association Jeunesse et Sport de Haute Bresse (AJSHB)

Validation du Bureau Fédéral.

- Decize Basket

Validation du Bureau Fédéral.

- Lorris Basket Club (L.B.C.)

Validation du Bureau Fédéral.

- Basketball Club Talange

Validation du Bureau Fédéral.

- BC Petite Forêt

Validation du Bureau Fédéral.

- Helesmes Sporting Club

Validation du Bureau Fédéral.

- Eklectisport

Validation du Bureau Fédéral.

- Basket Club Sainte Marguerite

Validation du Bureau Fédéral.

Il présente ensuite les demandes d'affiliation d'associations ayant reçu un avis favorable des Comités et Ligues concernés, pour lesquelles la Commission Fédérale Clubs recommande une association conventionnée :

- Impact Academy

Validation du projet de l'association et de la demande d'affiliation sous convention par le Bureau Fédéral.

- Omnisport Phocéen pour l'Epanouissement et la Nouveauté du 3^e arrondissement de Marseille

Validation du projet de l'association et de la demande d'affiliation sous convention par le Bureau Fédéral.

La Commission Fédérale Clubs demande l'ajout d'un nom d'usage sur FBI, dans le but de réduire la longueur des noms, notamment pour les compétitions de championnat, afin de faciliter leur gestion et leur utilisation (dans l'exemple ci-dessus, le nom d'usage FBI serait OPEN 3).

Validation du Bureau Fédéral, pour en faire l'étude de faisabilité, en intégrant la Commission Fédérale Règlements à cette réflexion.

Gérald NIVELON présente la demande de renouvellement d'affiliation de l'association Cormery Basket, avec un avis réservé du Comité d'Indre-et-Loire et de la Ligue Centre Val de Loire. La Commission Fédéral Clubs valide le projet mais recommande une association conventionnée.

Refus du Bureau Fédéral sur cette demande de renouvellement d'affiliation.

Il présente :

- La demande de renouvellement d'affiliation du NK Camp, ayant reçu un avis favorable du Comité de la Sarthe et de la Commission Fédérale Clubs qui recommande une association conventionnée.

Le Bureau Fédéral souhaite attendre l'avis de la Ligue des Pays de la Loire avant de se prononcer sur ce dossier. Report au Bureau Fédéral du 29 août.

- Les dossiers de demandes de renouvellement d'affiliation AA d'associations bloquées
 - Combs la Ville BC

Validation du Bureau Fédéral.

- Bussy Basket Club

Validation du Bureau Fédéral.

- Association P.S.C. Pompignagne Sport et Culture

Validation du Bureau Fédéral.

- Basket Club de Sees

Validation du Bureau Fédéral.

- Le dossier de demande de renouvellement d'affiliation AA en AC de l'association Club Basket Forcalquier, bloquée

Validation du Bureau Fédéral.

4. Questions diverses

Stéphanie PIOGER : l'AS Villeurbanne a été mis en liquidation judiciaire, une étude est en cours, avant d'accorder un transfert des droits demandé vers de la Régionale 2, pour s'assurer que le club a régularisé ses dettes vis-à-vis du Comité du Rhône et de la Ligue AuRA et que le liquidateur y donne un avis favorable.

Le club de Roanne a été mis en liquidation judiciaire (jugement rendu le 31 juillet). Il n'a fait aucune demande de transfert des droits des licenciés séniors. L'ensemble des licenciés mineurs ne sera pas considéré comme muté.

Le prochain Bureau Fédéral se tiendra le 29 août à partir de 13h00.